



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Conseil National pour la Démocratie
et le Développement

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – – Solidarité

DECRET D/ N° 028 / PRG/ CNDD/ SGG/ 2010
PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES DU MINISTERE DES ARTS
ET DE LA CULTURE.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM

Vu : le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.

Vu : l'Ordonnance N°001/PRG/SGG/2008/ du 29 Décembre 2008, portant création du poste de premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu : le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, Président de la République par Intérim ;

Vu : le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre Chef du Gouvernement d'union Nationale issu des rangs de l'opposition ;

Vu : les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;

Vu : le Décret N° 001/PRG/CNDD/SGGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union Nationale de Transition.

Vu : le Décret N°003/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 /02/2010, portant restructuration du Gouvernement ;

Vu : le Décret N°005/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 /02/2010, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre des Arts et de la Culture, avec accord du premier Ministre Chef du Gouvernement d union nationale de Transition.

DECRETE

Article 1^{er} / Les Hauts cadres du Ministère des Arts et de la Culture dont les Prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1 – Secrétaire Général :** Mr Issa CONDE, Professeur de sociologie,
- 2 – chef de cabinet :** Mr Riad CHALOUB, Administrateur civil,
- 3 - Conseiller chargé des Arts et Lettres :** Mr Laye SIDIBE, Professeur,
- 4 - Conseiller chargé du patrimoine culturel et historique :** Mr Sory KABA, Muséologue,
- 5 – Conseiller chargé de mission :** Mme Zambo Rose Abouasse,
- 6 – Conseiller juridique :** Mr Makanéra Kerfalla, Juriste,
- 7 – Inspecteur général des services des Arts et de la Culture :**
Mr Siré DIABATE, Professeur,
- 8 – Directeur national des Arts :** Mr Jean Baptiste WILLIAMS, Journaliste Culturel,
 - Directeur national adjoint des Arts :** Mr BAH Thierno Sadou, Professeur,
- 9 – Directeur national du patrimoine culturel et historique :** Mr CAMARA Mamady Koba, Professeur,
 - Directeur national du patrimoine culturel et historique :** Mr TRAORE Bandian, Conseiller Culturel
- 10 – Directeur national des lettres et de la lecture publique :** Dr Saidou DIOUBATE,
 - Directeur national Adjoint des lettres et de la lecture publique :**
Mr Idrissa CAMARA, Professeur de lettre,
- 11 – Directeur général de la bibliothèque nationale :** Dr KABA Cheick CAMARA,
 - Directrice générale adjointe de la bibliothèque nationale :** Mme Banelle KASSE, Professeur de lettre,
- 12 – Directrice générale du musée national :** Mme Kadé SECK, Professeur,
 - Directeur général adjoint du musée national :** Mr Pépé Séverin THEA, Muséologue,

13 – Directeur général du fond d'aide à la culture (FODAC) : Mr Saifoulaye Telliwel DIALLO, Journaliste Culturel,

- **Directeur général adjoint du fond d'aide à la culture (FODAC) :** Mr Haroun SOUMAH, Administrateur Civil,

14 – Directeur général du bureau guinéen du droit d'auteur (BGDA) : Mr Pépé GROVOGUI, Professeur de lettres ;

- **Directeur général adjoint du bureau guinéen du droit d'auteur (BGDA) :** Mr Abass BANGOURA, Administrateur Civil ;

15 – Directeur général de l'office national du cinéma, de la vidéo et de la photographie (ONACIG) : Mr Mohamed CAMARA, Cinéaste ;

- **Directeur général Adjoint de l'office national du cinéma, de la vidéo et de la photographie (ONACIG) :** Mr Gahité FOFANA, Cinéaste ;

16 – Directeur général de l'agence guinéenne de spectacle (AGS) : Mr Malick KEBE, Opérateur Culturel ;

- **Directrice générale adjointe de l'agence guinéenne de spectacle (AGS) :** Mme Tiguidanké SIDIBE, Administrateur Civil ;

17 – Directeur général du centre international de percussions : Mr Amine TOURE, Administrateur Culture ;

- **Directrice générale adjointe du centre international de percussions :** Mme Penda DOUKOURE, Professeur ;

18 - Directrice générale adjointe du centre culturel franco-guinéen (CCFG) : Mme Oumou Telly DIALLO, Journaliste ;

19 - Directeur général des centres de lecture publique et d'animation culturelle : Mr Cheick Chérif CAMARA, Professeur ;

20 – Inspecteur régional des arts et de la culture de Conakry : Mr Mamoudou DIOUMESSY, Opérateur Culturel ;

21 - Inspecteur régional des arts et de la culture de Boké : Mr Moussa BATCHILY, Journaliste ;

22 - Inspecteur régional des arts et de la culture de Kindia : Mr Jean Paul MILLIMONO, Artiste Musicien ;

- 23 - Inspecteur régional des arts et de la culture de Mamou:**Mr BAH Mamadou Diawadou, Opérateur Culturel ;
- 24 - Inspectrice régionale des arts et de la culture de Labé:**Mme Zénab Koumanthio DIALLO, Ecrivain- Poète ;
- 25 - Inspecteur régional des arts et de la culture de Faranah:**Mr Kélétigui TRAORE, Administrateur Civil ;
- 26 - Inspecteur régional des arts et de la culture de Kankan:**Mr Paul CONDE, Professeur ;
- 27 - Inspecteur régional des arts et de la culture de N'zérékoré:**Mr Louis GROVOGUI, Administrateur Civil ;

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 MARS 2010 2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,